



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1713

Lancement de l'opération n° 60024663 "Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020" et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 20012

Direction de la Qualité du Service Public

**Rapporteur** : M. GIORDANO Alain

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1713 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60024663  
"RENOVATION DES SANITAIRES ANCIENS ET  
AUTOMATIQUES 2015-2020" ET AFFECTATION D'UNE  
PARTIE DE L'AP 2015-3, PROGRAMME 20012 (DIRECTION  
DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sanitaires publics gestion et maintenance ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation Sanitaires publics 2015-2020 » n° 2015-3, programme 20012.

Le territoire lyonnais compte environ 180 sanitaires publics. Ils sont soit en pleine propriété, soit gérés en location/maintenance pour une durée déterminée. La Direction Cadre de Vie est en charge de cette thématique à la Ville de Lyon.

Il existe cinq types de sanitaires publics :

I. Les sanitaires anciens (aussi appelés sanitaires traditionnels) qui ont été construits après-guerre et qui sont dépourvus de nettoyage automatique. Ils sont maçonnés et sont faciles d'entretien. La Ville de Lyon en possède actuellement 20 qui sont cependant vieillissants et la plupart méritent d'être rénovés durant ce plan de mandat.

II. Les vespasiennes (aussi appelés urinoirs) construits après-guerre comme les sanitaires anciens et dépourvus de nettoyage automatique. Ils sont maçonnés et sont faciles d'entretien. La Ville de Lyon en possède actuellement 9 qui sont également vieillissants et qu'il conviendra de rénover durant ce plan de mandat.

III. Les sanitaires à entretien automatique : ce sont des sanitaires plus récents qui sont soit la propriété de la Ville de Lyon (88 sanitaires), soit gérés en location/maintenance pour une durée de quinze ans (40 sanitaires). Les sanitaires propriétés de la Ville de Lyon ont été acquis au milieu des années 2000 et présentent des difficultés d'entretien au quotidien, tant pour le nettoyage que pour la maintenance technique. Ils sont dans un état vieillissant et nécessitent pour la plupart d'être rénovés.

IV. Les sanitaires autonomes : comme leur nom l'indique, ce sont des sanitaires qui fonctionnent par eux-mêmes sans être reliés aux réseaux d'eau,

d'assainissement et d'électricité. On compte deux types de sanitaires autonomes, avec deux modes de gestion différents :

- Les sanitaires autonomes « de chantier » qui sont en location maintenance et qui répondent à des besoins ponctuels en matière de sanitaires publics. Ils sont installés principalement sur les berges du Rhône en période estivale, lors de manifestations, lors de remplacements de sanitaires pour assurer la continuité de service.

- Les « toilettes sèches » (aussi appelées toilettes à compost ou toilettes à litières) qui sont propriété de la Ville de Lyon et qui sont installées dans certains parcs et jardins (11 toilettes sèches actuellement). Ce sont des toilettes qui n'utilisent pas d'eau (d'où leur nom) et qui sont basées sur le principe de la fermentation des matières pour en faire du compost. La conception de ces sanitaires « écologiques » ne permet toutefois pas de répondre à une forte fréquentation des lieux.

V. Les sanitaires surveillés : la Ville de Lyon compte 5 sanitaires surveillés installés dans des locaux et gardiennés par des agents qui en assurent le nettoyage et la maintenance quotidienne. Ces agents sont soit des agents de la Ville de Lyon (six agents de la DCV), soit mis à disposition par un prestataire pour pouvoir assurer le volume horaire d'ouverture de ce type d'équipement (ouverture de 8h00 à 20h00 tous les jours, voire minuit lors de certaines manifestations à proximité de ces sanitaires).

Le parc actuel des sanitaires publics se répartit comme suit :

Type de sanitaires	1 <sup>er</sup> arr.	2 <sup>e</sup> arr.	3 <sup>e</sup> arr.	4 <sup>e</sup> arr.	5 <sup>e</sup> arr.	6 <sup>e</sup> arr.	7 <sup>e</sup> arr.	8 <sup>e</sup> arr.	9 <sup>e</sup> arr.	TOTAL
<b>Sanitaires automatiques (à rénover)</b>	4	3	10	3	7	27	12	10	12	88
<b>Sanitaires en location/maintenance</b>	3	5	9	3	2	7	3	4	4	40
<b>Sanitaires anciens (à rénover)</b>	3	0	2	6	6	0	0	0	3	20
<b>vespasiennes (à rénover)</b>	1	3	1	0	0	0	3	0	1	9
<b>Toilettes sèches</b>	0	0	1	2	1	2	2	0	3	11
<b>Surveillés</b>	0	2	1	0	1	0	1	0	0	5
<b>TOTAL</b>	11	13	24	14	17	36	21	14	23	173

L'illustration de chaque type de sanitaires figure en annexe du rapport.

La phase 1 des travaux de rénovation couvrant la période 2016 à 2018 est évaluée à 600 000 euros. Ce montant permettra une remise à neuf à l'issue de cette période d'une partie des 29 sanitaires anciens dont 9 vespasiennes et des 88 sanitaires automatiques.

Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Conservation Sanitaires publics 2015-2020 », programme 20012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

### **DELIBERE**

1. Le lancement de l'opération n° 60024663 «Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Conservation Sanitaires publics 2015-2020 », programme 20012.

2. Conformément au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, autorisation de programme n° 2015-3, opération n° 60024663 « Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 12, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2016 : 200 000 euros ;
- année 2017 : 200 000 euros ;
- année 2018 : 200 000 euros.

3. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO